

Commune de SILLY SUR NIED8 rue de l'Ecole
57530 SILLY SUR NIED**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

République française

Séance du 8 avril 2015 à 19h30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

M. Serge WOLLJUNG, Maire

N° de délibération
D2015-04-07**Nombre de conseillers**

- En exercice 15
- Présents 12
- Absents exc. 3
- Absents 0
- Votants 15

Date de convocation
1er avril 2015**Objet**
**Taux des taxes
locales****Date d'affichage**
9 avril 2015**Etaient présents**

M. WOLLJUNG S.	M. POINSIGNON G.	Mme DAUMAIL M.
M. OLEKSIUK N.	Mme LUBNAU D.	Mme CAISSUTTI C.
M. MULLER J.-M.	M. GIRARD G.	M. MARTIN M.
Mme MARTIGNON S.	M. FALLITO G.	
	Mme PREVOT N.	

Etaient excusés :

Mme PIQUEMAL Anne	Pouvoir à Mme MARTIGNON Sonia
M. MARION Julien	Pouvoir à M. FALLITO Giovanni
Mme BOULANGE Rachel	Pouvoir à M. GIRARD Guy

Taux des taxes localesVu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2015, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 180 422 euros ;

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population en limitant l'augmentation de la pression fiscale,

**Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré,
le conseil municipal décide à l'unanimité**

de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2014 soit :

- Taxe d'habitation = **17,85 %** (17,85 % en 2014)
- Foncier bâti = **10,20 %** (10,20 % en 2014)
- Foncier non bâti = **39,78 %** (39,78 % en 2014)

Fait à Silly sur Nied, le 8 avril 2015
Serge WOLLJUNG, Maire de Silly sur Nied

Signature et cachet